

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE
PROCES VERBAL DU 13 OCTOBRE 2014**

L'an **deux mille quatorze**, le **treize octobre**, le conseil municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves d'AMÉCOURT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 octobre 2014

Présents : M. Yves d'AMECOURT, Mme Marie-José LAWThER, M. Pierre TOMADA, Mme Sandrine COMBEFREYROUX, M. Laurent SAUTS, Mme Sylvie PANCHOUT, Mme Annie ORDRONEAU, M. Luc HERAULT, Mme Sandrine DECHE, M. Benoît PUAUD, Mme Karine LUMEAU, M. Eric SALLABERREBORDE, M. Tristan de la RIVIERE M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET.

Absents ou excusés : Mme Stéphanie DUBERGA (pouvoir à Karine LUMEAU), Alice ROUGIER SAINT MARTIN (pouvoir à Sandrine COMBEFREYROUX).

Monsieur le Maire indique que le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2014 n'a pas pu être envoyé aux conseillers municipaux et propose donc de reporter son adoption au prochain Conseil Municipal.

Monsieur Christian BONNEAU est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Monsieur Christian BONNEAU propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, de rajouter un point d'information en « Questions diverses » sur le SMER'E2M.

1 – COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SAUVETERROIS

- Modification des statuts – **Délibération 2014-10-01**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de la Communauté de Communes du Sauveterrois d'approbation de la modification de leurs statuts. Monsieur le Maire présente les modifications apportées aux statuts :

« Vu l'arrêté du 30 mai 2013, portant extension de périmètre au 1^{er} janvier 2014 de la CDC du Sauveterrois aux communes de :

Castelmoron d'Albret, Cazaugitat, Cours de Monséguir, Coutures sur Dropt, Dieulivol, Landerrouet sur Ségur, Le Puy, Mesterrieux, Neuffons, Rimons, St Antoine du Queyret, St Ferme, Ste gemme, St Sulpice de Guilleragues, Soussac et Taillecat.

Vu les statuts initiaux de la Communauté de Communes du Sauveterrois prévoyant d'intégrer à l'article 2, en compétence optionnelle :

- Protection et mise en valeur du patrimoine, la compétence « *Aménagement, nettoyage et entretien des cours d'eau* »
- *Développement et aménagement sportif et politique culturelle, « soutien aux associations qui accueillent des jeunes jusqu'à 17 ans révolu résidents sur le territoire du sauveterrois »*

Vu l'arrêté du 21 octobre 2013 déterminant la composition du conseil communautaire de la CDC du Sauveterrois, et modifiant l'article 6.

Sur une proposition formulée par l'assemblée de la CDC du Sauveterrois, le conseil communautaire s'est réuni le 22 septembre 2014 pour décider les modifications statutaires suivantes :

- D'étendre la périmètre aux communes membres
- Prendre la compétence : aménagement, nettoyage et entretien des cours d'eau
- Soutien aux associations sportives ou culturelles qui accueillent des jeunes jusqu'à 17 ans révolus sur le territoire du sauveterrois.
- De faire référence à l'arrêté du Préfet pour la détermination des sièges des communes membres au sein du conseil communautaire du Sauveterrois.

Ces modifications, qui prendraient effet à compter du 1^{er} janvier 2015, pourraient ainsi permettre de mettre à jour nos statuts. »

Après échange de vue, le conseil municipal décide, à dix-neuf voix pour :

- D'adopter la modification de l'article des statuts, proposée et votée par l'assemblée du conseil communautaire lors de sa réunion du 22 septembre 2014 selon la nouvelle rédaction ci-annexée ;
 - De demander à Monsieur le Préfet de la Gironde de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.
- Avenant convention SDEEG - **Délibération 2014-10-02**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les modifications apportées à la ZAE du Sauveterrois où trois lots supplémentaires ont été implantés.

Du fait de cette évolution, des travaux supplémentaires seront engagés à hauteur de 6 407 € TTC. Il est donc nécessaire de valider un avenant à la convention signée avec le SDEEG pour les travaux de raccordement (électricité, téléphonie...).

Après échange de vue, le conseil municipal, décide, à dix-neuf voix pour, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec le SDEEG et à prévoir les crédits et ajustements nécessaires au budget (recettes et dépenses).

2 - PERSONNEL

- Avancement de grade 2014 - **Délibération 2014-10-03**

Monsieur le Maire expose que plusieurs agents étaient éligibles et ont été proposés à l'avancement au grade.

3 agents (examen professionnel), 4 agents (ancienneté), 3 agents (quota choix/examen pro)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'ouvrir et de fermer les postes en conséquence

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par dix-neuf voix pour, accepte :

- de créer :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe TNC
- 3 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe dont un TNC
- 1 poste ATSEM principal 2^{ème} classe
- 1 poste adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

- de fermer les postes devenus vacants :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe TNC

- 1 poste d'ATSEM 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe
- 3 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) placée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Monsieur le Maire félicite les agents qui ont réussi les concours et examens professionnels et encourage l'ensemble des services à s'engager dans cette dynamique.

- Protection sociale – contrat prévoyance - **Délibération 2014-10-04**

Monsieur Benoit PUAUD rappelle les récentes évolutions réglementaires sur la protection sociales complémentaires des agents (santé et prévoyance).

Cette nouvelle réglementation (décret du 08/11/2011) permet l'éventuelle mise en place d'une participation financière de l'employeur.

Actuellement, les agents bénéficient de deux contrats collectifs sans participation possible de la commune (santé et prévoyance).

Monsieur Christian BONNEAU demande si cette démarche concerne aussi les agents contractuels ? Monsieur PUAUD signale que cette démarche concerne uniquement les agents fonctionnaires en raison du statut spécifique de la fonction publique territoriale.

Monsieur MIQUEU demande si les agents concernés ont été concertés à cet effet. Monsieur PUAUD répond que plusieurs réunions ont été organisées et qu'un questionnaire a été adressé à l'ensemble des agents sur le sujet. La solution proposée reprend les souhaits émis par les agents lors de cette concertation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la collectivité participe à la complémentaire prévoyance (garantie maintien de salaire) à compter du 01 janvier 2015, via l'adhésion individuelle des agents à un des « contrats labélisés », en dénonçant le contrat actuel (MNT) avant le 31 octobre 2014, et de solliciter l'avis du comité technique du Centre de Gestion de la Gironde.

Après échange de vue, le conseil municipal donne, à dix-neuf voix pour, son accord de principe sur la mise en place de cette participation sur la complémentaire prévoyance (garantie de maintien de salaire) et de dénoncer le contrat actuel (MNT).

3 – CABINET MEDICAL COMMUNAL

Délibération 2014-10-05

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a déjà été abordé lors du précédent Conseil Municipal mais qu'il restait des points à préciser :

- les professionnels de santé qui se sont engagés à rejoindre cette structure : deux médecins généralistes, deux dentistes dont un orthodontiste, un cabinet d'infirmiers, l'ADMR (Association d'Aide à Domicile) et un podologue. Par ailleurs une diététicienne, un sexologue et un psychothérapeute souhaitent louer le cabinet « spécialiste » 3 à 4 jours par semaine ; le cabinet médical pourra accueillir un 3^{ème} médecin généraliste ;
- le taux de TVA sera de 20% sur cette opération ;
- le classement du territoire en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) permettra à la commune de récupérer la TVA sur cette opération via le FCTVA ;

Monsieur le Maire présente le plan de financement des travaux, les plans du projet et le plan de financement sur 20 ans (travaux et fonctionnement / subventions, emprunts, FCTVA, loyers).

Une première étude a été faite auprès du Crédit Agricole pour un financement sur 20 ans à taux fixe de 3.53 % mais aucune démarche n'a été faite auprès d'autres organismes pour le moment.

Madame Patricia SCHNEEBERGER REIGNIER demande comment sera agencé l'espace des dentistes ? Monsieur le Maire rappelle que c'est un plan global qui est présenté pour l'instant et qu'il sera prochainement affiné au cours d'une réunion entre l'architecte et les professionnels de santé.

Monsieur Christophe MIQUEU demande des précisions sur l'incertitude de la subvention DETR pour la 2^{ème} phase, et en quoi consiste le mécénat du Crédit Agricole qui apparaît sur le plan de financement ?

Le dossier « phase 2 » concernant la DETR a été déposé. La commune espérait bénéficier de reliquats de crédits DETR 2014, car il y a toujours des opérations abandonnées en cours de route, mais Monsieur le Sous-préfet nous a conseillé de déposer un dossier au titre de la DETR 2015. Concernant le mécénat du Crédit Agricole, celui-ci peut être intéressé par ce projet mais il ne pourra verser une aide qu'à une association de praticiens.

Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER estime que 1000 € par mois d'entretien du bâtiment et des communs c'est peu, sachant que les besoins sur 20 ans changent.

Après échange de vue, le conseil municipal, décide, à quinze voix pour et quatre abstentions (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET) :

- d'entreprendre les deux phases simultanément
- de valider le plan de financement et l'avenant de la mission de maîtrise d'œuvre sur la base du nouveau chiffrage
- d'autoriser les dépôts de subventions sur la base de ce nouveau chiffrage

Délibération 2014-10-06

Monsieur le Maire propose d'attribuer les lots pour l'ensemble du projet :

Lot 0 : VRD

EIFFAGE - Toulonne – pour 24 550.00 € HT

Lot 1 : GROS ŒUVRE

SARL PERALI et Fils - Lamothe Landerron – pour 145 492,50 € HT

Lot 2 : CHARPENTE BOIS-COUVERTURE-ZINGUERIE

TCB – Loupiac de La Réole – pour 57 071.32 € HT

Lot 3 : MENUISERIE ALUMINIUM

SARL SOPEIM – St Martin de Sescas – pour 26 707.00 € HT

Lot 4 : MENUISERIE BOIS

TCB – Loupiac de La Réole – pour 41 347.00 € HT

Lot 5 : PLATRERIE-ISOLATION

SARL LASSERRE – LA Réole – pour 61 427.40 € HT

Lot 6 : ELECTRICITE

SEEM CHARLES – Sauveterre de Guyenne – pour 43 323.18 € HT

Lot 7 : PLOMBERIE-SANITAIRE-CHAUFFAGE

SEEM CHARLES – sauveterre de Guyenne – pour 26 461.44 €

Lot 8 : SOLS SOUPLES – REV. MURAL
DN DARCOS – Langon – pour 20 528.30 € HT

Lot 9 : PEINTURE
EFP – Sauveterre de Guyenne – pour 25 115.00 € HT

Lot 10 : CARRELAGE
CAPSTYLE – Marmande – pour 12 020.80 € HT

Lot 11 : SERRURERIE
ACSM – Tonniens - pour 53 287.00 € HT

Lot 12 : ASCENSEUR
CFA DIFFUSION NSA – PAU – pour 19 860.00 € HT

Après échange de vue, le conseil décide, à quinze voix pour et quatre abstentions (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET), d'attribuer les lots ci-dessus désignés pour la création d'un cabinet médical communal.

4 – POLE CULTUREL

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration de deux immeubles en centre bourg : le garage Chauvet et la Maison Brugère. Ces restaurations permettront le déplacement de la bibliothèque dans le garage contigu à la salle des fêtes et l'aménagement de la maison Brugère (locaux associatifs/commerciaux et logements) avec la création d'un espace urbain dans la cour et l'arrière de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire présente l'enveloppe financière des travaux d'un montant de 700 000 € HT afin d'engager la consultation d'architecte et de déposer les demandes d'aides auprès de l'Etat par la suite (DETR 2015).

Monsieur Christophe MIQUEU demande si le vote du conseil porte sur l'ensemble du projet (bibliothèque et maison Brugère) ? Selon le programme de campagne de son groupe, ils sont en accord avec le projet de la Bibliothèque mais pas pour celui de la maison Brugère dans laquelle ils souhaitaient créer une « maison des associations », et s'abstiendront si le projet est commun.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit de consulter un architecte pour l'ensemble du projet.

Après échange de vue, le conseil municipal décide, à 15 voix pour et 4 abstentions (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET), d'engager une procédure de consultation d'architecte (maîtrise d'œuvre) pour le projet et par la suite autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes d'aides auprès de l'Etat.

5 – GARDIENNAGE DES EGLISES

Délibération 2014-10-07

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu pour l'année 2014 de nommer les préposés chargés du gardiennage des églises communales et de leurs allouer une indemnité de 474,22 € chacun.

Sont proposés :

Michel CANTILLAC : église de St Léger
Michel GEORGÉREAU : église St Romain
Sophie PEYTUREAU : église Le Puch

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à dix-neuf voix pour, à la nomination des préposés au gardiennage des églises communales et au versement de l'indemnité annuelle 2014.

6 – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Délibération 2014-10-08

Monsieur Laurent SAUTS rappelle l'existence depuis un an et demi du PLU sur la commune. Ce document d'urbanisme fonctionne bien mais certains points du règlement du PLU pourraient être modifiés pour permettre une meilleure efficacité et pour mettre à jour le PLU avec les nouvelles règles nationales (loi ALUR....) :

- Zones UE et 1AUe pour diminuer les exigences (mutualisation) relatives aux places de stationnement et aux pourcentages d'espaces verts
- Zones UC (article 7 et 9) pour permettre le développement des activités existantes (augmentation du % d'extension possible, réduction du recul de construction par rapport aux limites séparatives)
- Levée du périmètre de protection au titre des articles L 123-1-5-7°
- Intégration des éléments de la loi ALUR (suppression du COS...)

Ces trois modifications sont encore à l'étude avec le Cabinet Métropolis, aucune modification n'a été mise en place.

Il faut constamment se mettre en conformité au plus près des lois en constante évolution.

Monsieur le Maire demande donc un accord de principe sur la modification des différents points.

Monsieur Christophe MIQUEU demande si ces modifications sont dues à des demandes particulières, et si la modification du règlement de stationnement a pour finalité de se mettre en conformité ?

Pour deux des points listés, il s'agit en effet de modifier à la marge le règlement pour permettre plus de souplesse suite à des demandes déposées en mairie et depuis le vote de la loi ALUR. Concernant le stationnement, la volonté de la commune est de pouvoir mutualiser les stationnements notamment sur la zone d'équipements publics de Bonard. L'ensemble des projets en cours (salle culturelle, piscine) prévoient les places de parking exigées actuellement par le PLU. Cette modification concernera donc uniquement les réalisations suivantes.

Après échange de vue, le conseil municipal donne son accord, à dix-neuf voix pour, sur le principe de lancement d'une procédure de modification de certains points du PLU.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- Local commercial « Comptoir de la Bastide » - ***Délibération 2014-10-09***

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le local communal le « Comptoir de la bastide » est toujours vacant.

Plusieurs demandes de location n'ont pas abouti pour le moment.

Monsieur Christophe MIQUEU est favorable à la location en baissant le prix mais contre la vente de ce local communal qui représente un aspect patrimonial de premier plan tout comme pour l'immeuble qui abritait l'ancien office de tourisme.

Monsieur le Maire rappelle que si quelqu'un se présente pour l'achat de cet immeuble (ancien office de tourisme) il proposera la vente en conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que la commune a fait de nombreuses acquisitions ces dernières années (immeuble de la Poste, garage Chauvet, terrains pour la rue nouvelle, maison Aznarez, Moulin des Aynes....) et que la vente de certains biens s'inscrit dans une gestion cohérente du patrimoine immobilier communal. En outre, la vente d'un local commercial à un privé permet souvent de fixer le commerçant et sa structure dans la bastide.

Le local « Comptoir de la Bastide » est à la location pour 400 €/mois en vente pour un montant de 150 000.00 € (132 000 € d'estimation des domaines et 18 000 € de mobilier). Ces opérations pourront avoir lieu directement avec la Mairie, avec l'agence immobilière des Bastides (Madame Marie Joëlle JAUMAIN) ou l'étude Notariale de Sauveterre de Guyenne (Monsieur Éric MAUGARD).

- Aménagement de la RD 671

Monsieur le Maire fait part du projet pour 2017 des travaux d'élargissement de la RD 671 entre Sauveterre de Guyenne et St Brice engagés par le Conseil Général.

- Remerciements

Remerciements du Pélé VTT pour l'organisation mise en place lors de leur passage en août 2014.

- SCOT Sud Gironde

Réunion publique sur l'avancée d'élaboration du PADD du SCOT Sud Gironde.

- SMER'2M

Monsieur Christian BONNEAU signale en sa qualité de Vice-Président du SMER'2M, en charge du bassin de la Vignague, que le syndicat effectue une étude de terrain et des techniciens circuleront le long des rivières.

Monsieur le Maire se réjouit du démarrage du diagnostic sur le bassin versant de la Vignague. Il rappelle que le SMER'2M comprend les 5 bassins versants de rivières de l'Entre deux mers sur 63 communes.

AGENDA

oct-14

3 au 29-oct expo Peintures
18-oct Théâtre les salinières (REM) « Grosse chaleur »
18-oct Conférence

nov-14

31 oct au 26- nov Expo peinture et Atelier Créatif
08-nov Quine Petanque
08-nov Conférence
10-nov Conseil Municipal
11-nov Commémoration 11 novembre 1918

12-nov don du sang
15-nov Théâtre Bateleurs
16-nov Quine des Aînes de la Bastide
21/22-nov Bourse aux vêtements
28-nov Repas Gendarmes
30-nov Repas atelier Créatif
30-nov Yoga

déc-14

04-déc Repas du Club des Aînes
05-déc Commémoration UNC
05-déc théâtre "De Chair et de boue"
06-déc Conférence
06-déc Inaugurations salle et église
06-déc Téléthon
08-déc Conseil Municipal
11-déc Spectacle Ecoles
12-déc repas Maison de retraite
13-déc Concert Noel Ecole de Musique
20-déc enregistrement émission ADISHATZ

janv-15

10-janv Quine Football
17-janv Quine Pétanque
16-janv Cérémonie des vœux 2015
18-janv Quine Paroisse
21-janv Repas des séniors CCAS
24-janv Conférence
24-janv Concert restos du Cœur
25-janv Repas de la Chasse
28-janv Collecte de Sang
31-janv Quine Asso Etoiles de l'Entre-Deux-Mers

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H00.